

Montréal, le 9 septembre 1992

Sr. Patricio Aylwin Azocar
Presidente de la Republica de Chile
Santiago, CHILI



Monsieur le Président,

Je vous écris en tant que membre d'*Amnistie Internationale*, organisation mondiale de défense des droits humains, indépendante de tout gouvernement et de toute idéologie, qui lutte pour la libération des prisonniers d'opinion et qui s'oppose à la peine de mort dans tous les cas, en tant que violation du droit à la vie et du droit à ne pas être soumis à un châtement cruel, dégradant ou inhumain, comme il est proclamé dans la *Déclaration universelle des Droits de l'Homme*.

Nous avons appris avec satisfaction, Monsieur le Président, que vous vous opposez à la peine de mort et nous vous demandons respectueusement d'user de vos pouvoirs de clémence et de commuer les peines de mort prononcées à l'encontre de Mauro GONZALEZ QUISPE, René LARICO AGUILAR et Lisbert Fausto MAMANI MORALES, trois Péruviens qui ont été condamnés à mort pour le meurtre de deux étudiants chiliens en janvier 1992.

Nous vous serions reconnaissants de faire tout en votre pouvoir pour abolir la peine de mort au Chili: étant donné la tendance mondiale (plus de 40% des pays ont à présent aboli la peine de mort de leur juridiction, ou ne la mettent plus en pratique) l'abolition garantirait à long terme le respect des Droits de l'Homme pour tous les peuples, sans distinction de nationalité, que viole à l'évidence la peine de mort.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma haute considération.

Diane Richard

Diane Richard
2407 Dézéry
Montréal, Québec
H1W 2S4
CANADA

c.c.: Sr Director, ANALISIS, Manuel Montt
Son Excellence Francisco Rivas, Ambassadeur au Canada